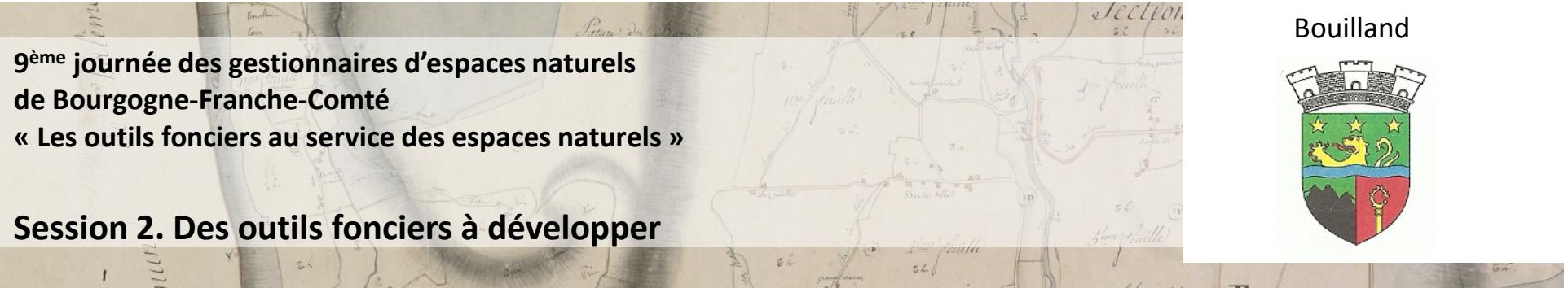


L'acquisition de biens sans maître, une procédure en faveur de la préservation des pelouses de Bouilland

Commune de Bouilland

Jean-Noël MORY, Maire de Bouilland



9ème journée des gestionnaires d'espaces naturels
de Bourgogne-Franche-Comté
« Les outils fonciers au service des espaces naturels »

Bouilland



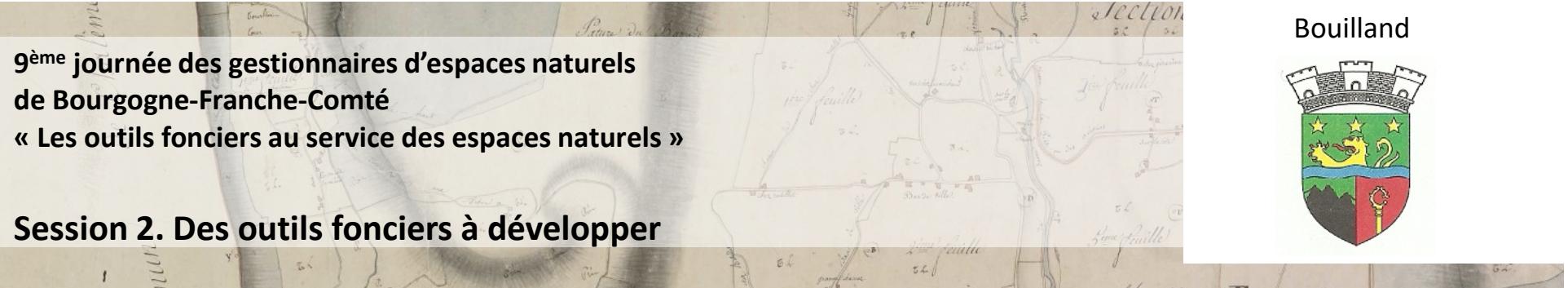
Session 2. Des outils fonciers à développer

1 - Acquisition des biens sans maître

■ Présentation de la commune de Bouilland :

Village de 220 habitants situé à 15 km au nord-ouest de Beaune, l'altitude varie entre 370 et 620 mètres. La commune, très forestière, est traversée par la rivière « Le Rhoin » bordée par des falaises calcaires d'une hauteur de plus de 100 m. Une grande partie du territoire communal est classé en zone Natura 2000.





**9ème journée des gestionnaires d'espaces naturels
de Bourgogne-Franche-Comté
« Les outils fonciers au service des espaces naturels »**

Session 2. Des outils fonciers à développer

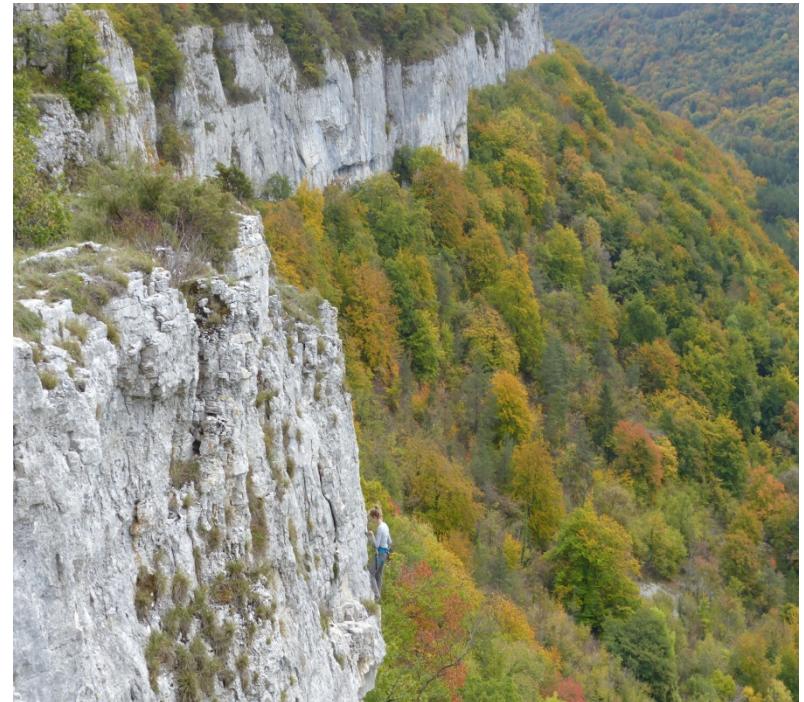
Bouilland

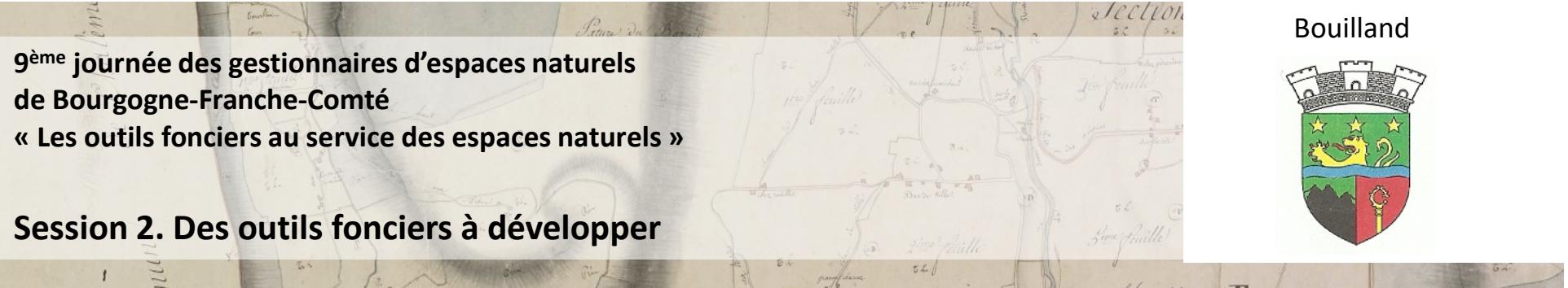


La forêt communale s'étend sur 650 ha des 1665 ha de notre territoire . La chasse est pratiquée dans les bois communaux durant les mois d'hiver . Les prairies occupent le fond de la vallée avec une pratique importante de l'élevage bovin plus particulièrement de race Salers depuis quelques années.

Les cultures de céréales se situent essentiellement sur les plateaux au nord de la commune .

Le territoire possède environ 400 voies d'escalade et de nombreux sentiers de randonnée et de VTT.





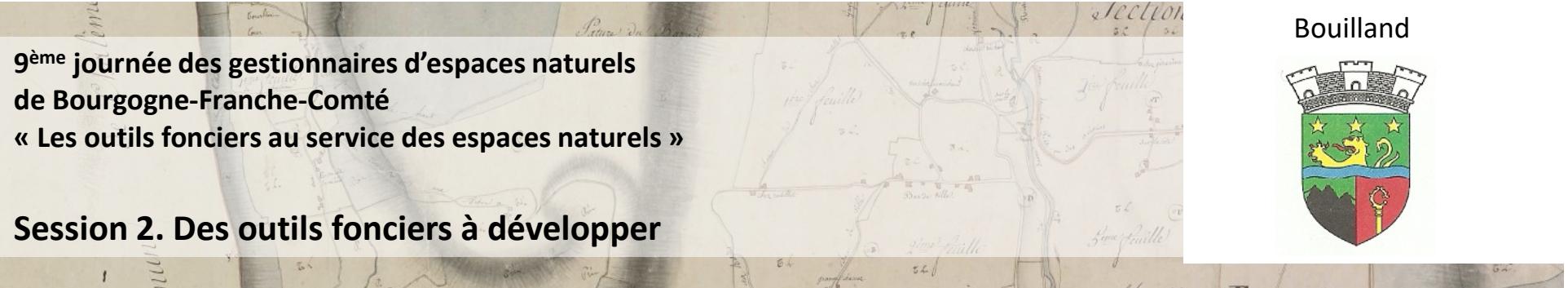
Session 2. Des outils fonciers à développer

■ Présentation du projet

Après étude comparative de photos aériennes datant des années 50 et de clichés actuels, le Conservatoire a alerté la commune de la recolonisation par la forêt des pelouses calcaires situées sur les roches du "Châtelet", au dessus des falaises.

Ainsi, Guillaume DOUCET du CENB m'a proposé de signer des conventions avec les différents propriétaires des parcelles concernées afin de mettre en place un éco-pâturage pour réduire l'embroussaillement de ces pelouses.





**9^{ème} journée des gestionnaires d'espaces naturels
de Bourgogne-Franche-Comté
« Les outils fonciers au service des espaces naturels »**

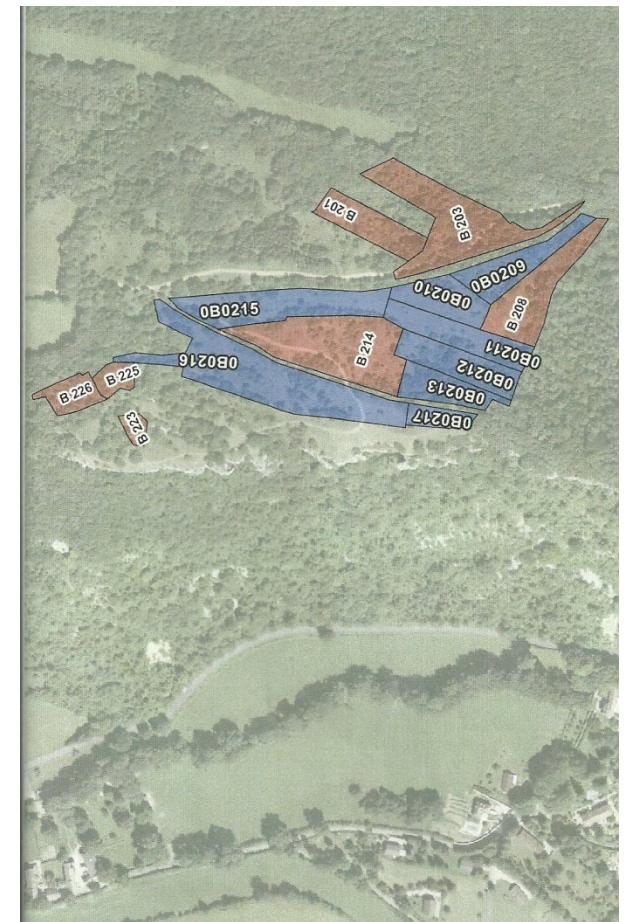
Bouilland

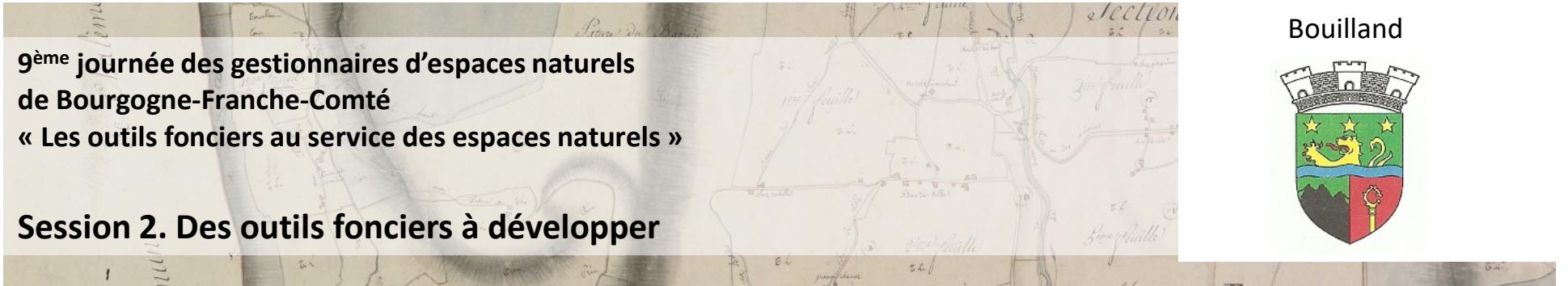


Session 2. Des outils fonciers à développer

Depuis plusieurs années le Conservatoire a acquis des parcelles sur ce site, d'autres sont propriétés de particuliers ou communales.

Parmi ces unités foncières, certaines n'étaient plus liées à aucun propriétaire dans le rôle des taxes, la commune a donc décidé d'engager une procédure afin que ces biens soient incorporés dans le domaine privé de la collectivité.





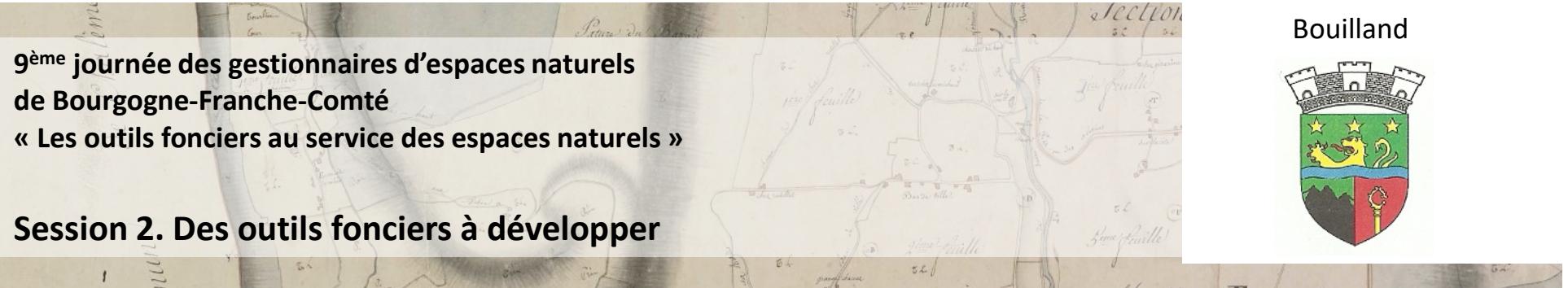
■ Procédure de récupération des biens sans maître

1) Constatation du bien sans maître

Le maire, après consultation de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), prend un arrêté constatant que le bien n'a plus de propriétaire connu et que les contributions foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de 3 ans.

Cet arrêté est affiché en mairie, publié dans la presse locale et transmis au Préfet. S'il y a lieu, il est notifié au dernier domicile du dernier propriétaire connu.





Session 2. Des outils fonciers à développer

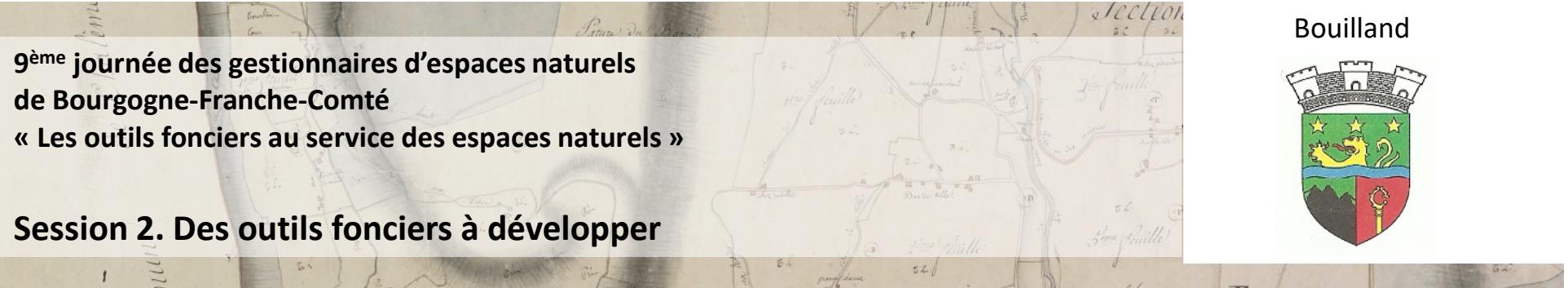
2) Incorporation du bien sans maître dans le domaine communal

Si aucun propriétaire ne s'est fait connaître dans les 6 mois à dater de la publication de l'arrêté, le conseil municipal de la commune prend une délibération pour incorporer le bien sans maître dans son domaine.

Après cette délibération, le maire prend un arrêté pour incorporer ce bien dans le domaine communal.



Pâturage sur le site du Sentier aux vaches par le troupeau du Conservatoire R. Vuillemin - CENB

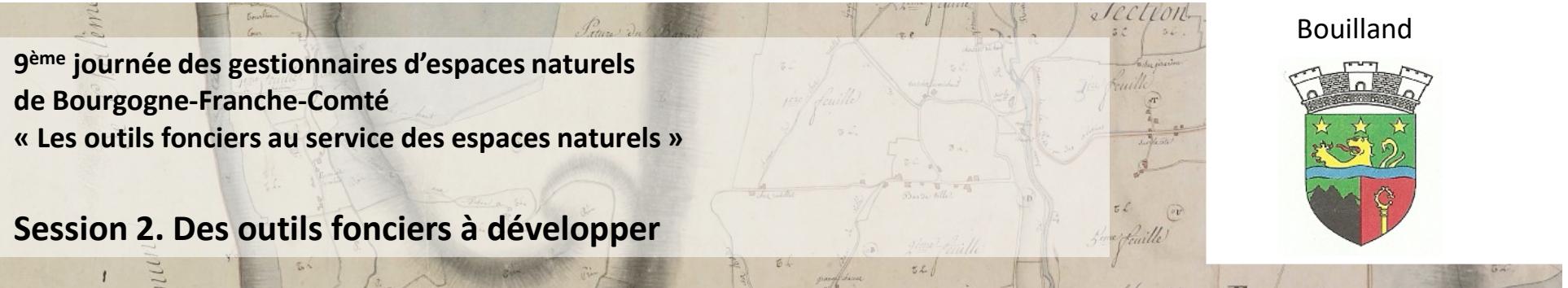


A défaut de délibération prise dans un délai de six mois à compter de la vacance présumée du bien, la propriété de celui-ci est attribuée à l'Etat. Le transfert du bien dans le domaine de l'Etat est constaté par un acte administratif.

Le dossier est transmis au Centre des Impôts Fonciers pour inscription du titre de propriété et mise à jour des données cadastrales.

La mise en place du pâturage devrait débuter dès 2020.





Bouilland



9ème journée des gestionnaires d'espaces naturels
de Bourgogne-Franche-Comté
« Les outils fonciers au service des espaces naturels »

Session 2. Des outils fonciers à développer

Merci de votre attention.

Contacts :

Commune de Bouilland

Jean-Noël MORY, Maire de Bouilland
06 20 96 92 96
bouilland.mairie@orange.fr